

## Note concernant la transition climatique

### Motivation

Suite aux déclarations des Ministres de l'Agriculture et de la transition écologique concernant la nécessité de stocker l'eau notamment pour faire face aux besoins agricoles.

### Propositions

La politique actuelle de restauration de la continuité écologique a pour résultat d'accélérer l'écoulement des cours d'eau vers la mer, puisque la mesure phare, financée en quasi-totalité, est l'effacement des ralentisseurs que constituent les seuils des anciens moulins, ou agricoles.

Compte tenu des situations extrêmement tendues durant l'été, avec des étiages particulièrement sévères, la FFAM pourrait réclamer une modélisation obligatoire des écoulements par rapport à la hauteur de la ligne d'eau avant toute mesure de rectification de seuil, non seulement en moyenne annuelle de pluviométrie, mais surtout sur la base des étiages des 3 plus graves sécheresses de ces dernières années. Cette modélisation doit inclure l'évaluation de l'impact de la baisse de la ligne d'eau sur l'infiltration verticale destinée essentiellement à l'alimentation des nappes phréatiques et aussi sur l'infiltration latérale vers les parcelles agricoles.

Une baisse de la ligne d'eau aura également pour conséquence d'accroître les besoins en irrigation des agriculteurs tout en mettant en péril le paysage avec un risque de dépérissement des arbres (comme cela a déjà été démontré scientifiquement). Au plan biologique, une faible épaisseur de la lame d'eau dans le cours d'eau réduit les capacités d'accueil en poissons, puisque celles-ci sont directement proportionnelles au volume de la masse d'eau. Cette situation impacte négativement la biodiversité en créant un écoulement très contraignant, uniquement colonisable par les espèces rhéophiles (courant fort), à condition cependant qu'il reste de l'eau dans la rivière en étiage, car ces espèces sont très exigeantes en oxygène dont la concentration est inversement proportionnelle à la température. La résilience de l'écosystème cours d'eau est nettement réduite. En absence d'écoulement, le seuil, en revanche, retient généralement de l'eau en masse suffisante pour permettre aux organismes aquatiques de survivre jusqu'au retour des pluies en automne, en particulier les plus petits spécimens.

Dans cet esprit, la modélisation de l'évolution de la lame d'eau doit aussi intégrer une projection de la vitesse d'assèchement du cours d'eau durant les étiages sévères en présence et en absence du seuil. L'objectif est ici de préserver la vie aquatique face aux aléas du réchauffement climatique tout en évitant un accroissement des besoins en eau pour l'agriculture, suite à l'assèchement des sols, et enfin de préserver l'intégrité du paysage riverain forcément menacé par le même phénomène.

Face à la menace climatique sur l'eau, la décision d'effacer un seuil ne peut pas s'établir sur une base économique, ni sur simple volonté de son propriétaire ou d'une agence ou d'une administration quelconque dans la mesure où les conséquences à court et moyen termes sont très négatives au plan écologique et environnemental. Aujourd'hui, il est réellement

urgent d'appliquer à la lettre la loi en vigueur, à savoir qu'un seuil doit être entretenu, géré et autant que possible exploité, plutôt qu'effacer dans la mesure où le réchauffement climatique impose que toutes les mesures possibles soient prises pour qu'il reste de l'eau, quelle que soit la saison, sur le linéaire du cours d'eau et que des zones stables y soient maintenues, comme les seuils pour limiter la destruction des habitats lors des crues.

Aujourd'hui, l'argument qui consiste à considérer qu'un seuil peut être détruit parce que le moulin est sans usage, n'a plus aucun sens puisqu'un seuil, quel que soit son état physique, conserve son aptitude à héberger les services écologiques et environnementaux qui caractérisent les zones humides, mais en plus efficaces.

Conclusion :

La priorité absolue doit être donnée à la préservation des seuils, dispositifs qui retiennent l'eau pendant longtemps lorsque l'écoulement cesse pendant les étiages sévères. La présence d'eau est absolument indispensable pour préserver notre biodiversité aquatique et lui permettre de survivre durant la transition climatique, c'est-à-dire jusqu'à ce que les mesures prises par les gouvernements limitent le réchauffement global et fassent réapparaître les conditions qui ont permis à notre biodiversité de s'épanouir jusqu'à la fin du XIXe siècle. Parallèlement, la présence des seuils garantit le maintien de la ligne d'eau et de masses d'eau qui permettent aussi de satisfaire une bonne partie des besoins de notre agriculture et de notre élevage.

Dans le prolongement de cette idée, la création de retenues d'eau collinaires pour les besoins agricoles, même si elles sont approvisionnées lorsque l'eau est excédentaire en hiver, aura un impact sur la quantité d'eau qui s'écoule dans le cours d'eau, avec un risque accru de manque d'eau dans le lit durant les périodes de sécheresse. Ainsi, la mise en œuvre de ces aménagements de stockage doit impérativement s'accompagner du maintien, de la réparation et de l'aménagement des seuils, qui deviennent incontournables pour la conservation de l'eau durant les périodes difficiles et préserver notre biodiversité aquatique, dont les poissons ne représentent d'ailleurs que 3 %. Des fonctions que les retenues collinaires ne pourront en aucun cas assumer, puisqu'il s'agit d'un écosystème aquatique complètement différent de celui du cours d'eau, utilisé essentiellement en été.

L'exploitation de ces seuils pour la production d'énergie renouvelable est un atout non négligeable puisque cette fonction contribue justement à raccourcir la transition climatique.

Septembre 2017